

vingt-six citoyens ; renouvellement de toutes les administrations civiles de *Commune-affranchie* qui étaient en exercice le 9 thermidor.

Les représentants composèrent ensuite le personnel du Département, des Districts, de la Municipalité et des Tribunaux. Bertrand, dépouillé de ses fonctions de maire, fut remplacé par Salamon, ancien maire de Montélimart, homme étranger à la ville du côté des relations et de la fortune, mais recommandé par les thermidoriens influents. Au reste, Salamon, occupé par diverses missions qu'il reçut du gouvernement, ne vint prendre possession de sa place que plusieurs mois après sa nomination. Son administration, de courte durée, fut signalée par les excès dont nous aurons à parler, et dont il fut au moins le spectateur impuissant ; jusqu'à son arrivée, la Municipalité fut présidée par le membre Carret. Il faut dire, au reste, que cette seconde épuration des autorités révolutionnaires y laissa encore subsister une minorité de ces hommes qu'on appelait les *Patriotes*, mais c'étaient de ceux qui s'étaient maintenus dans la faveur de Fouché et des Jacobins de Paris. On voyait toujours, entre autres, à la tête de la gendarmerie le commandant Grandmaison, cet ex-président de la Commission militaire qu'il avait dénoncée comme inclinant trop à la clémence et qui devint ensuite l'ordonnateur des mitraillades.

De la destitution des Patriotes à leur persécution, la transition était facile. Il fallait pour cela un mot d'ordre ; on adopta celui de *brigandage*. Le 7 fructidor, un pétitionnaire était venu à la barre de la Convention nationale demander justice au nom de trente-neuf citoyens de *Commune-affranchie* qui, après avoir été acquittés par la Commission révolutionnaire, avaient été retenus en prison et traduits au tribunal révolutionnaires de Paris. Fouché eut l'audace de prendre la parole et, en appuyant la pétition, de verser des